

Groupe de Travail Dépôts Liquides Inflammables – Mémo non technique :

UVCE dans un dépôt de liquides inflammables –

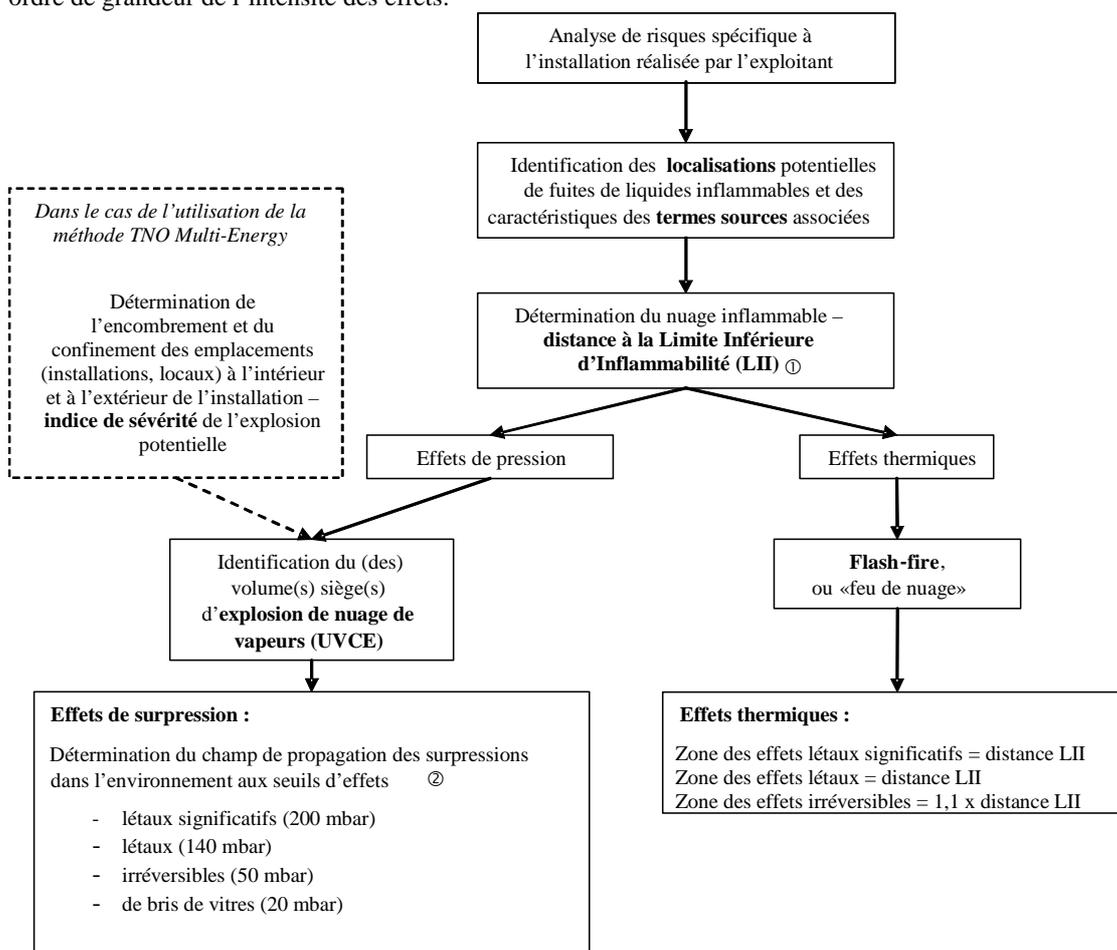
Mai 2007 - version 01

Dans le cadre des travaux menés par le GTDLI¹, les parties prenantes se sont entendues sur les étapes indispensables à la caractérisation de l'intensité des effets thermiques et de surpression des phénomènes de combustion et explosion d'un mélange de vapeurs d'hydrocarbures et d'oxygène de l'air.

L'ensemble de ces travaux fait l'objet d'une note technique explicitant en détail les modalités ayant permis d'aboutir à ce consensus, disponible sur le site web du GTDLI : (<http://www.ile-de-France.drire.gouv.fr/environnement/GTLI/>).

Cette note constitue une synthèse non technique du processus de détermination des distances d'effets de ce phénomène associé à certains liquides inflammables stockés en dépôts.

Il est rappelé que les méthodes de calcul présentées permettent d'obtenir des valeurs qui ne sont qu'un ordre de grandeur de l'intensité des effets.



① : L'étape de dispersion atmosphérique est réalisée par l'exploitant en précisant les paramètres du terme source, le modèle utilisé et les conditions météorologiques retenues.

② : L'évaluation des distances d'effets sur l'homme peut être déterminée à partir des abaques fournis dans la note technique pour des indices de sévérité 3, 4, 5 et 6 représentatifs des installations d'un dépôt de liquides inflammables selon la méthode TNO Multi-Energy.

Ces points seront repris dans le Guide de maîtrise des risques technologiques dans les dépôts de liquides inflammables, en cours de rédaction par la Profession.

¹ Le GTDLI est le groupe de travail sectoriel « dépôts de liquides inflammables », piloté par la DRIRE Ile-de-France, dont la 1^{ère} réunion s'est tenue le 25 juin 2003. Ce groupe a vocation à être un lieu privilégié pour faciliter les échanges entre la Profession (UFIP, GESIP, USI, UNGDA), les experts (INERIS, TECHNIP), l'Inspection des Installations Classées (DRIRE Ile-de-France, DRIRE Nord-Pas-de-Calais, DRIRE Lorraine, DRIRE Languedoc-Roussillon, DRIRE Pays-de-la-Loire, DRIRE Rhône-Alpes, DRIRE Poitou-Charentes et STIIC) et les ministères concernés (Ministère de l'Ecologie, Développement et Aménagement Durables DPPR, Ministère de l'Intérieur DDSC).